

**Séance du mercredi 30 août 2023**

Date de la convocation: 23/08/2023

**Membres en exercice : 13**

L'an deux mille vingt-trois et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

**Présents : 11**

**Présents :** Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

**Votants : 13**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

**Représentés :** Aurore LEFEBVRE par Caroline BARRAL-AURATUS, Serge POTEL par Alain PEYROU

**Secrétaire de séance :** Annelise MICHEL-GAGNAIRE

**DE\_2023\_44 - Objet : Commissions d'étude et d'instruction. (Article L.2121-22 du CGCT)**

Le 05 juillet 2023, Mme le Maire fait part au conseil municipal de la démission des conseillers délégués Mme Aurore LEFEBVRE et Patrick EVEILLARD et de leur volonté de se retirer des commissions.

Lors de ce conseil, les membres du conseil municipal ont souhaité à la fois la requalification des commissions et la désignation de nouveaux membres.

Mme le Maire a donc réuni les membres du conseil municipal le mardi 22 août 2023 pour travailler l'organisation de ces commissions et rappeler l'article L.2121-22 du CGCT : les commissions sont chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres. Le Maire en est le Président de droit. Les membres des commissions doivent se réunir pour élire un vice-président.

Suite à la réunion de travail, Mme le Maire propose les commissions suivantes :

- Commission n°1 « Administration et personnel »
- Commission n°2 « Finances »
- Commission n°3 « Communication »
- Commission n°4 « Animation / Vie associative et sportive»
- Commission n°5 « Affaires scolaires et périscolaires / Enfance - jeunesse - famille »
- Commission n°6 « Travaux »
- Commission n°7 « Aménagement / Environnement / Patrimoine »
- Commission n°8 « Stérilisation des chats »

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide la formation des commissions susvisées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
A Lacapelle-Viescamp, le 30 août 2023  
Le Maire,  
Maryline MONTEILLET



RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/08/2023 015-211500889-20230830-DE_2023_44-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 31/08/2023 et publié ou notifié le 31/08/2023
--